



→ QUE DOIS-JE FAIRE DU BAC BLEU ?

À partir du 2 novembre, le bac bleu ne pourra plus être utilisé pour la collecte des déchets.

→ Si vous ne souhaitez pas le conserver, un agent du Pays Voironnais le récupérera après le passage du camion lors de l'une de vos dernières collectes de papiers en octobre : il sera impératif de le sortir à chaque collecte ! Vous pourrez ensuite jeter vos papiers dans le bac jaune.

→ Si vous souhaitez le garder pour un autre usage, il vous suffira d'apposer avant le 1^{er} octobre sur son couvercle, un autocollant spécifique que vous recevrez fin septembre, avec vos nouveaux calendriers de collecte. ATTENTION ! Il ne pourra en aucun cas être entreposé sur la voie publique.

POUR INFO ! Les bacs bleus récupérés seront reconditionnés en bacs marron si leur état le permet, sinon recyclés.

QUE VA-T-IL RESTER DANS LA POUBELLE DE DÉCHETS NON RECYCLABLES (BAC GRIS) ?

De petits objets cassés ou usagés (*stylo, brosse à dents, éponge...*), de la poussière, du coton, des couches ou protections hygiéniques... éventuellement une assiette ou un verre cassé, le tout fermé dans un sac-poubelle classique.

→ SI MON BAC GRIS (DÉCHETS NON RECYCLABLES) EST COLLECTÉ MOINS SOUVENT, NE VA-T-IL PAS GÉNÉRER DES ODEURS ?

Grâce au tri des déchets alimentaires compostables (bac marron, composteurs individuels, sites partagés, lombricomposteurs...) et de l'ensemble des emballages plastiques désormais acceptés dans le bac jaune, le volume du bac gris va fortement diminuer. Il n'est donc plus nécessaire de le collecter aussi souvent.

Les déchets alimentaires, davantage sources de nuisances olfactives, continueront à être collectés chaque semaine.

MÉMO 2020 ! CONSIGNES DE TRI



→ 2 NOVEMBRE LE tri se simplifie !



UN DOUTE,
UNE QUESTION ?

www.paysvoironnais.com Rubrique Déchets

0 800 508 892 (Numéro vert appel gratuit depuis un fixe)

Du lundi au vendredi : 8 h > 12 h, 14 h > 16 h
(8 h > 12 h 30, 14 h > 17 h 30 jusqu'en novembre 2020 uniquement)

Pays Voironnais - Officiel

CITEO

OBJECTIF zéro déchet

Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

www.paysvoironnais.com

Pays Voironnais - Officiel

OBJECTIF zéro déchet

Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

2 NOVEMBRE 2020
NOUVEAU TRI, + SIMPLE, + EFFICACE !

QUELS CHANGEMENTS ?

> LE TRI EST + SIMPLE !

Tous les emballages (*carton, plastique, métal*) et tous les papiers se trient dans le **bac jaune**, y compris les pots, barquettes, sacs et films en plastique...

Le bac bleu sera supprimé.



> Les jours et fréquences de collecte changent pour s'adapter aux nouveaux volumes des bacs.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les habitants du territoire et les professionnels (*entreprises, administrations, associations, communes, écoles...*) collectés par le Pays Voironnais.



POURQUOI ?

Cette simplification est une obligation réglementaire (*loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte*) pour notamment harmoniser les consignes de tri à l'échelle nationale d'ici 2022, et augmenter la part d'emballages ménagers recyclés.

Grâce au tri de tous les emballages plastiques, le volume des ordures ménagères résiduelles (*non recyclables*) sera réduit et celui des tonnes recyclées augmenté.

COMMENT LE MÉLANGE PAPIERS ET AUTRES EMBALLAGES DANS LE MÊME BAC EST-IL POSSIBLE ?

> C'est grâce aux performances techniques du centre de tri Athanor à La Tronche (38), où sont désormais triés les bacs jaunes du Pays Voironnais.

Ce site modernisé est équipé de machines et capteurs optiques capables de différencier les matières et les séparer, pour permettre leur recyclage dans des usines spécialisées.



MON BAC JAUNE SERA-T-IL ASSEZ GRAND ?

La majorité des foyers est déjà équipée de bacs assez grands pour absorber les emballages et papiers supplémentaires.

Toutefois, des ambassadeurs du tri passeront chez tous les habitants du Pays Voironnais jusqu'en novembre, pour évaluer la nécessité de changer (*gratuitement*) ou non de bac.

En cas d'absence, vous recevrez un avis de passage et pourrez contacter le 0 800 508 892 (*numéro vert*)

ASTUCES +

- > Réduisez vos papiers en mettant un autocollant stop pub sur votre boîte aux lettres
- > Consultez nos guides pleins d'idées pour réduire vos déchets!

www.paysvoironnais.com / Rubrique déchets



> Avant envoi à Athanor, les déchets collectés sur le territoire transitent par le Site écologique de La Buisse pour être vidés et rechargés dans de plus gros camions afin d'optimiser leur transport. Le centre de tri de La Buisse, inadapté aux nouvelles consignes, n'est plus opérationnel et sera reconverti pour d'autres activités.

PEUT-ON EMBOÎTER LES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES POUR + DE PLACE ?

SURTOUT PAS.

Si des emballages sont imbriqués ou enfermés dans un sac, ils ne peuvent pas être séparés au centre de tri en vue du recyclage; ils sont alors traités en refus de tri, et donc incinérés comme les déchets non recyclables.

Pour être recyclés, les emballages doivent être déposés **VIDES ET EN VRAC** dans le bac jaune. Inutile de les laver!

OÙ SONT RECYCLÉS LES DÉCHETS TRIÉS ?

Tous les emballages et papiers triés au Centre de tri Athanor sont ensuite recyclés dans des usines localisées majoritairement en France, ainsi qu'en Europe.



EST-IL VRAIMENT NECESSAIRE DE MODIFIER LES JOURS ET FRÉQUENCES DE COLLECTE ?

Les volumes et poids des déchets collectés ne seront plus répartis de la même manière dans les différents bacs de couleur. Il faut donc réorganiser les circuits pour optimiser la collecte, et adapter les fréquences de ramassage aux nouveaux besoins.

LES NOUVELLES FRÉQUENCES SERONT DONC :

- toutes les 2 semaines (1 fois par semaine en centre urbain)
- toutes les 2 semaines (1 fois par semaine en centre urbain)
- 1 fois par semaine

Chaque foyer recevra fin septembre dans sa boîte aux lettres, ses nouveaux jours de collecte, applicables dès le 2 novembre.

LE + ! En novembre, consultez et téléchargez en un clic vos calendriers et jours de collecte sur www.paysvoironnais.com

Les professionnels sous redevance spéciale recevront un courrier personnalisé.

POURQUOI LES FRÉQUENCES NE SONT PAS LES MÊMES POUR TOUS ?

Les capacités limitées de stockage de bacs de certains immeubles en centre-ville imposent des collectes plus fréquentes que d'autres secteurs.

